



Conseil international de la FIACAT 2022

Le 29 juin 2022 – Le Conseil international de la FIACAT s’est tenu à distance du 13 au 24 juin 2022. Les ACAT ont pu prendre connaissance des résultats d’un travail stratégique mené pendant près d’une année aux côtés de deux consultants sur l’avenir de la fédération. Fruit d’une démarche interne, ce processus de consultations, de réflexion et d’accompagnement encadré par le Bureau international et le Secrétariat international de la FIACAT avait pour objectif de préparer les conditions du renforcement du réseau dans son ensemble pour s’adapter aux nouveaux défis et contexte internationaux de la prochaine décennie. Le renforcement de celle-ci, l’identité partagée par ses membres, des questionnements liés aux mandats géographiques et thématiques de la FIACAT ou encore des points relatifs aux aspects financiers étaient longuement abordés dans le rapport final rendu au mois de mai 2022.

Conformément aux procédures afférentes à la tenue d’un Conseil international, divers points ont été soumis au vote des ACAT affiliées qui ont notamment adopté le plan d’action 2022 de la FIACAT. Ce dernier présente trois axes principaux : la lutte contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la contribution à l’abolition de la peine de mort ; le renforcement des capacités des ACAT et de la coopération entre elles ; la pérennisation de l’action de la FIACAT.

Enfin, la FIACAT est heureuse d’annoncer l’affiliation de l’ACAT Ghana qu’un vote a également sanctionné durant le Conseil international. Créée en 2002, cette ACAT vient renforcer les rangs de la fédération qui peut désormais compter sur 28 ACAT affiliées pour lutter contre la torture et la peine de mort dans le monde. « *Nos sincères félicitations pour son élection fruit de sa combativité et sa détermination durant sa longue marche de groupe accompagné. Au-delà du bel accueil que nous nous devons de lui réserver, témoignons-lui, beaucoup plus, notre sens de solidarité afin de donner du souffle à notre lutte inébranlable pour un monde sans torture, ni peine de mort et sans disparition forcée* » a déclaré le président de la FIACAT, Paul Angaman, à l’issue du vote.

Contact :

- Guillaume Colin, Directeur exécutif de la FIACAT : fiacat@fiacat.org